

LA DÉMARCHE ÉCOQUARTIER

DÉFINITION

La démarche ÉcoQuartier favorise l'émergence d'une nouvelle façon de concevoir, construire et gérer la ville. Elle accompagne, dans tous les territoires, les porteurs de projet dans la mise en œuvre de leurs projets d'aménagement durable.

Ces projets favorisent **un urbanisme de qualité, adapté au contexte territorial** qui s'appuie sur une **démarche partagée**. Les enjeux sont sociaux, économiques et environnementaux. Les réflexions sont structurées autour de quatre dimensions : **Démarche et processus, Cadre de vie et usages, Développement territorial, Environnement et Climat** (Cf. *Référentiel Écoquartier au verso*).

Une plateforme ÉcoQuartier répertorie l'ensemble des projets d'aménagement et de renouvellement urbain qui sont officiellement engagés dans la démarche ÉcoQuartier. Elle met à votre disposition des ressources documentaires relatives aux différents enjeux de villes et de territoires durables : <https://www.ecoquartiers.logement.gouv.fr/>

Votre contact en Direction Départementale des Territoires de la Drôme :
ddt-pa-satr@drome.gouv.fr / 04 81 66 81 20

Labellisation ÉcoQuartier



Faire entrer son projet d'aménagement dans la démarche écoquartier, c'est :

- Mettre en œuvre les 20 engagements du **référentiel ÉcoQuartier** pour intégrer toutes les dimensions d'un aménagement durable dans son projet ;
- Entrer dans **le club ÉcoQuartier**, un réseau de collectivités et de professionnels engagés pour une transition vers des villes et des territoires durables ;
- Bénéficier de **formations** gratuites pour faciliter la mise en œuvre des projets par l'apprentissage de nouvelles façons de faire ;
- Participer à des **événements locaux, régionaux ou nationaux** pour partager les retours d'expériences issus des métropoles, de villes moyennes et de centres-bourgs ruraux.

De la conception à la livraison, le processus de labellisation comporte 4 étapes :

Label étape 1 : l'ÉcoQuartier en projet. La collectivité signe la charte ÉcoQuartier puis lance la phase d'étude du projet.

Label étape 2 : l'ÉcoQuartier en chantier. Une fois le chantier engagé, une expertise est réalisée pour vérifier la conformité du projet à la charte ÉcoQuartier.

Label étape 3 : l'ÉcoQuartier livré. Lorsque l'ÉcoQuartier est livré, une expertise est réalisée pour l'obtention du label ÉcoQuartier – étape 3.

Label étape 4 : l'ÉcoQuartier confirmé. Trois ans après l'obtention du label – étape 3, la collectivité mesure la tenue de ses engagements dans le temps.

Le Référentiel ÉcoQuartier, en faveur des villes et territoires durables

Grille des engagements



1
RÉALISER DES PROJETS RÉPONDANT AUX BESOINS DE TOUS EN S'APPUYANT SUR LES RESSOURCES ET CONTRAINTES DU TERRITOIRE

2
FORMALISER ET METTRE EN ŒUVRE UN PROCESSUS DE PILOTAGE ET UNE GOUVERNANCE PARTAGÉE

3
INTÉGRER LA DIMENSION FINANCIÈRE TOUT AU LONG DU PROJET DANS UNE APPROCHE EN COÛT GLOBAL

4
PRENDRE EN COMPTE LES PRATIQUES DES USAGERS ET LES CONTRAINTES DES GESTIONNAIRES DANS LES CHOIX DE CONCEPTION TOUT AU LONG DU PROJET

5
METTRE EN ŒUVRE DES DÉMARCHES D'ÉVALUATION ET D'AMÉLIORATION CONTINUE

6
TRAVAILLER EN PRIORITÉ SUR LA VILLE EXISTANTE ET PROPOSER UNE DENSITÉ ADAPTÉE POUR LUTTER CONTRE L'ARTIFICIALISATION DES SOLS

7
METTRE EN ŒUVRE LES CONDITIONS DU VIVRE-ENSEMBLE ET DE LA SOLIDARITÉ

8
METTRE EN ŒUVRE UN URBANISME FAVORABLE A LA SANTÉ POUR ASSURER UN CADRE DE VIE SUR ET SAIN

9
METTRE EN ŒUVRE UNE QUALITÉ DE CADRE DE VIE, QUI CONCILIE INTENSITÉ, BIEN VIVRE ENSEMBLE ET QUALITÉ DE L'ENVIRONNEMENT

10
VALORISER LE PATRIMOINE NATUREL ET BÂTI, L'HISTOIRE ET L'IDENTITÉ DU SITE

11
CONTRIBUER À UN DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE LOCAL, DURABLE, ÉQUILIBRÉ, SOCIAL ET SOLIDAIRE

12
FAVORISER LA DIVERSITÉ DES FONCTIONS ET LEUR PROXIMITÉ

13
OPTIMISER L'UTILISATION DES RESSOURCES ET DÉVELOPPER LES FILIÈRES LOCALES ET LES CIRCUITS COURTS

14
FAVORISER LES MODES ACTIFS, LES TRANSPORTS COLLECTIFS ET LES OFFRES ALTERNATIVES DE DÉPLACEMENT POUR DÉCARBONER LES MOBILITÉS

15
FAVORISER LA TRANSITION NUMÉRIQUE EN FAVEUR DE LA VILLE DURABLE

16
PROPOSER UN URBANISME PERMETTANT D'ANTICIPER ET DE S'ADAPTER AU CHANGEMENT CLIMATIQUE ET AUX RISQUES

17
VISER LA SOBRIÉTÉ ÉNERGÉTIQUE, LA BAISSÉ DES ÉMISSIONS DE CO² ET LA DIVERSIFICATION DES SOURCES AU PROFIT DES ÉNERGIES RENOUVELABLES ET DE RÉCUPÉRATION

18
LIMITER LA PRODUCTION DES DÉCHETS, DÉVELOPPER ET CONSOLIDER DES FILIÈRES DE VALORISATION ET DE RECYCLAGE DANS UNE LOGIQUE D'ÉCONOMIE CIRCULAIRE

19
PRÉSERVER LA RESSOURCE EN EAU ET EN ASSURER UNE GESTION QUALITATIVE ET ÉCONOME

20
PRÉSERVER, RESTAURER ET VALORISER LA BIODIVERSITÉ, LES SOLS ET LES MILIEUX NATURELS

DÉMARCHE ET PROCESSUS

CADRE DE VIE ET USAGES

DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL

ENVIRONNEMENT ET CLIMAT